

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

● SEANCE DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2023 ●

Membres du Conseil Municipal	23
Membres en exercice	23
Membres ayant délibéré	22
Date de la convocation	21/09/2023
Date d'affichage de la convocation	21/09/2023

**PRESENTS :** M. Thierry BASTIER, M. Jean-François JOBIT, Mme Sylvie BEAUVAL, Mme Nina BASTIER, M. Jean-Paul FORT, M. Guy PELLADEAUD, Mme Nicole GAYOUX, Mme Marguerite D'ARGENT, Mme Nicole BOES, M. Jean COITEUX, M. Jean-Pierre CHARDONNET, M. Jean-Michel ARDOUIN, Mme Catherine SENNAVOINE, Mme Aurélie SARRAZIN, M. Franck LOPEZ, M. Bernard PICHON, Mme Catherine BOULENGER

**POUVOIRS :** Mme Catherine DEROUSSEAU en faveur de M. Jean-François JOBIT, M. Éric MOULIGNIER en faveur de M. Thierry BASTIER, M. Hervé JAMBARD en faveur de M. Franck LOPEZ, Mme Murielle BEAL en faveur de Mme Catherine BOULENGER, M. François POHU en faveur de M. Jean-Paul FORT

**ABSENTS :** M. Jean-Michel JEANNET

Mme Marguerite D'ARGENT est désignée secrétaire de séance.

**CREANCES ETEINTES SUR LE BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,  
Vu l'état de créances éteintes du 5 juillet s 2023 présenté par le comptable public de Ruffec,

Considérant que les créances éteintes s'imposent à la collectivité ;

**DECIDE A L'UNANIMITE**

**ARTICLE 1 :** Admet en créances éteintes suite aux jugements d'effacement de dettes pour surendettement la somme de 1118,16 €, conformément à l'état du 5 juillet 2023 adressé par le comptable public, ci-dessous détaillé :

- Titre 2019 R-4-814
- Titre 2020 R-4-844
- Titre 2020 R-4-824
- Titre 2021 R-1-845
- Titre 2021 R-4-708

**ARTICLE 2 :** Précise que la dépense sera imputée sur le budget 2023 de l'Assainissement, sur le compte 6542.

**ARTICLE 3 :** La présente délibération sera publiée sur le site internet de la Commune et ampliation en sera adressée à Madame la Sous-Préfète et au Comptable Public.

Publiée et transmise au  
Contrôle de légalité le

**27 SEP. 2023**

Pour copie conforme  
Le Maire,

Thierry BASTIER

